

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr



Standard 01-40-58-75-00

Annonces 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1196

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Ventes et cessions

732 052 402 RCS Nanterre.

MURATA ELECTRONIQUE SAS.

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.

Capital : 152450.00 EUR.

Adresse : 18-22, RUE Édouard Herriot, 92350 le Plessis Robinson.

Publication légale : Le Publicateur Légal du 22 août 2017.

Oppositions : Pas d'opposition.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION TRANSFRONTALIERE MURATA ELECTRONIQUE SAS Forme juridique Société par actions simplifiée à associé unique Au capital de 152 450 EUR Siège social 18-22 RUE EDOUARD HERRIOT 92350 LE PLESSIS ROBINSON N° RCS 732052402 RCS NANTERRE, est société absorbée. Murata Electronics Europe BV Forme juridique Société de droit étranger SARL de droit néerlandais Au capital de 220 000 EUR Siège social Wegalaan 2 2132 JC Hoofddorp (PAYS-BAS) Registre du commerce néerlandais N° 34208762, est société absorbante. Pour la société absorbante : Dépôt effectué auprès de la Chambre de Commerce néerlandaise le 10 août 2017 ;immatriculation : 34208762 Registre du commerce néerlandais Pour la société absorbée : Dépôt effectué auprès greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre le 31 juillet 2017 ; immatriculation : 732 052 402 RCS Nanterre Actif : 9 374 831 euros Passif : 1 241 639 euros Actif net apporté : 8 133 192 euros Rapport d'échange des droits sociaux : La société Murata Electronics Europe BV détient l' intégralité des actions de la société Murata Electronique SAS. En conséquence, la société Murata Electronics Europe BV ne procédera à aucune augmentation de capital et il n'a été établi aucun rapport d'échange Montant prévu de la prime de fusion : La fusion ne donnera pas lieu au versement d'une prime de fusion. Date du projet : 13/07/2017 Date et lieu du dépôt au RCS au titre de la société Murata Electronique SAS : dépôt en date du 1er août 2017 au Greffe du Tribunal de commerce de Nanterre Les créanciers des sociétés fusionnantes dont la créance est antérieure à la publicité donnée au projet de fusion disposent, en France, d'un délai de trente jours pour former opposition à la fusion à compter de la parution au BODACC de l'avis relatif à la fusion. L'opposition formée par ces créanciers sera faite par déclaration au greffe du tribunal de commerce de Nanterre (4 rue Pablo Néruda 92020 Nanterre), auprès duquel ceux-ci peuvent obtenir des informations complémentaires sur les modalités d'exercice de cette faculté d'opposition. Pour la société Murata Electronics Europe BV, en son siège

social Wegalaan 2-2132 JC Hoofddorp, Pays Bas. Pour la société Murata Electronique SAS, en son siège social 18-22 Avenue Edouard Herriot 92350 Le Plessis-Robinson.

